

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 29 septembre 2022

### **La Ville de Strasbourg se mobilise contre l'isolement des personnes âgées**

À Strasbourg, la population des seniors de 60 ans et plus s'élèvera à 24% en 2026, soit un habitant sur quatre, contre 18,4% en 2019. La Ville de Strasbourg, face aux enjeux du vieillissement de sa population, mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur des personnes âgées et des aidants familiaux.

Ce **samedi 1<sup>er</sup> octobre, journée internationale des personnes âgées**, la Ville, en partenariat avec l'association Petits Frères des Pauvres, organise un séminaire de travail, avec les acteur·rices du territoire engagé·es dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées, en présence de **George Pau-Langevin**, adjointe à la Défenseure des droits, **Floriane Varieras**, adjointe à la maire en charge de la Ville inclusive, et **Marie-Dominique Dreysse**, conseillère municipale déléguée aux seniors dans la ville. La journée permettra d'échanger sur les actions menées et de réfléchir à de nouvelles manières de rompre l'isolement social des seniors.

*« A quelques jours du 1<sup>er</sup> octobre, c'est l'occasion d'alerter sur l'impérieuse nécessité de faire de la lutte contre l'isolement des personnes âgées un axe majeur dans la construction des politiques publiques de prévention de la perte d'autonomie et de proposer des solutions pérennes pour répondre aux attentes des aînés d'aujourd'hui comme à ceux de demain, particulièrement pour les plus fragilisés économiquement et socialement »*, soulignent **Marie-Dominique Dreysse** et **Floriane Varieras**.

Lors du conseil municipal du 26 septembre, les élus municipaux ont adopté à l'unanimité une délibération cadre pour la lutte contre l'isolement des seniors, pour soutenir leur maintien à domicile, le quotidien des aidant·es et des professionnel·les.

Cette délibération permet notamment de créer un système de veille territoriale sur toute l'année pour les personnes inscrites au registre nominatif canicule afin de mieux soutenir et orienter les personnes repérées vers des travailleurs sociaux spécialisés ou vers des dispositifs d'aide et de soutien portés par les partenaires locaux du territoire.

En 2022, une somme de près de 571 000 € a également été attribuée aux associations contribuant au renforcement du lien social.